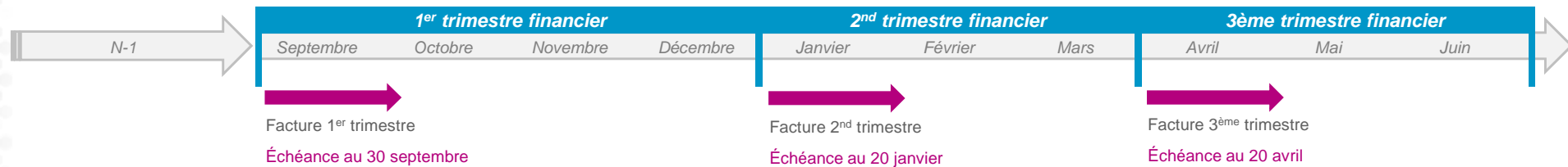


Les frais de scolarité au Lycée Français de Singapour, pour une entreprise

CALENDRIER DES PAIEMENTS



CONTENU DES FACTURES

PREMIÈRE INSCRIPTION

- Avance sur frais de scolarité (remboursable en cas de départ)
- Frais d'inscription

FACTURE 1^{ER} TRIMESTRE

- Frais de scolarité
- Frais de réinscription (annuels)
- Frais Anglais +, Section Internationale or French Passerelle*
- Frais de cantine**

FACTURE 2ND TRIMESTRE

- Frais de scolarité
- Frais de cantine**

FACTURE 3^{ÈME} TRIMESTRE

- Frais de scolarité
- Frais de cantine**
- Remboursement de l'avance sur frais de scolarité de l'année N
- Paiement de l'avance sur frais de scolarité N+1

*Les frais liés à l'Anglais+, Section Internationale ou French Passerelle sont annuels et ne peuvent être facturés que sur T1 ou T2 selon la date de début des cours (qui ne peut être postérieure à Février).

**Les frais de cantine sont trimestriels et ne concernent pas les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale

Les règlements peuvent être effectués:

- Par **virement bancaire** (les frais de transfert sont à la charge de l'émetteur)
- Par **chèque**, libellés à l'ordre du « Lycée Français de Singapour Ltd »
- Par **carte bancaire** (Visa, Mastercard, American Express), à la réception de l'école
- Par **prélèvement automatique** - GIRO (le formulaire est à télécharger sur le site internet du LFS)

Le Lycée Français n'accepte pas les règlements en espèces.

Conditions

- Tout retard de paiement entraîne des **pénalités de 2% par mois** à partir de 15 jours de retard.
- Frais de scolarité: tout **trimestre entamé est dû** dans son intégralité. Aucun prorata possible.
- Frais de cantine: tout **mois entamé est dû**. Aucun prorata possible.

Si l'entreprise prend en charge le paiement des frais de scolarité, voici ce qu'ils incluent:

- L'avance sur frais de scolarité
- Les frais d'inscription ou de réinscription
- Les frais de scolarité trimestriels
- Les frais d'Anglais +, Section Internationale, French Passerelle

Les autres frais, facturés par le Lycée Français de Singapour, liés à la scolarité sont:

- Les frais de cantine
- Les frais d'AES / ASS (activités périscolaires)
- Les voyages et autres activités pédagogiques
- Les frais d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)

Les autres frais, facturés par des prestataires extérieurs sont:

- Les uniformes
- Les transports scolaires



Les détails de la facturation au Lycée Français de Singapour

L'Avance sur Frais de Scolarité

- Elle doit être réglée lors de la première inscription au Lycée Français.
- Le montant de l'avance est de SGD 5,000 (GST incluse) par élève et est plafonnée à 3 enfants par famille.
- Cette avance est conservée par le Lycée Français jusqu'au départ définitif de l'élève où elle sera remboursée.
- Sur la facture du 3^{ème} trimestre, une opération apparaîtra montrant le transfert de l'avance d'une année scolaire à l'autre. Cette opération n'a aucun impact financier côté payeur.

Etre identifié « payeur » au Lycée Français, qu'est-ce que ça implique?

- Les factures sont émises et envoyées à votre nom.
- Les paiements doivent être effectués par le payeur identifié.
- Le payeur est légalement responsable vis-à-vis de la dette.
- Le payeur doit payer l'avance sur frais de scolarité dont il devient le « propriétaire ».

Le portail EDUKA permet au payeur entreprise de voir:

- Toutes les transactions financières à son nom.
- Le payeur identifié pour chaque catégorie de coûts (avance, frais de scolarité et cantine).
- Le nombre d'élèves concernés.
- Le destinataire des factures au sein de l'entreprise.

| Politique de remboursement des frais de 1 ^{ère} inscription | Frais d'annulation (GST incluse) |
|---|--|
| Annulation d'inscription <u>avant</u> confirmation de l'attribution d'une place au Lycée Français | SGD 1,070 |
| Retrait de la liste d'attente | Aucun frais |
| Désistement <u>après attribution</u> d'une place au Lycée Français et: - Avant le 1 ^{er} juillet pour une rentrée en septembre - Plus de 1 mois avant la date de rentrée prévue en cours d'année scolaire | SGD 1,070 |
| Désistement <u>après attribution</u> d'une place au Lycée Français et: - Après le 1 ^{er} juillet pour une rentrée en septembre - Moins de 1 mois avant la date de rentrée prévue en cours d'année scolaire | 100% des frais de 1 ^{ère} inscription |

Contact
 Email: invoicing@lfs.edu.sg
 Téléphone: 6805 0130

Les moments clés de la facturation

L'inscription

- Lors de l'inscription, un formulaire de facturation doit être rempli (disponible sur notre site Internet) pour confirmer le payeur et les frais couverts.
- L'inscription d'un élève ne peut être confirmée qu'à réception des paiements suivants: avance sur frais de scolarité & frais de première inscription.

Note: Il est important d'identifier le payeur définitif dès l'inscription même si pour des raisons pratiques les premiers frais peuvent être réglés par un tiers.

Le départ

- L'avance sur frais de scolarité sera soit déduite de la dernière facture, soit remboursée au propriétaire de l'avance - sur la base des informations renseignées sur EDUKA à l'annonce du départ.

Procédure Changement de Payeur

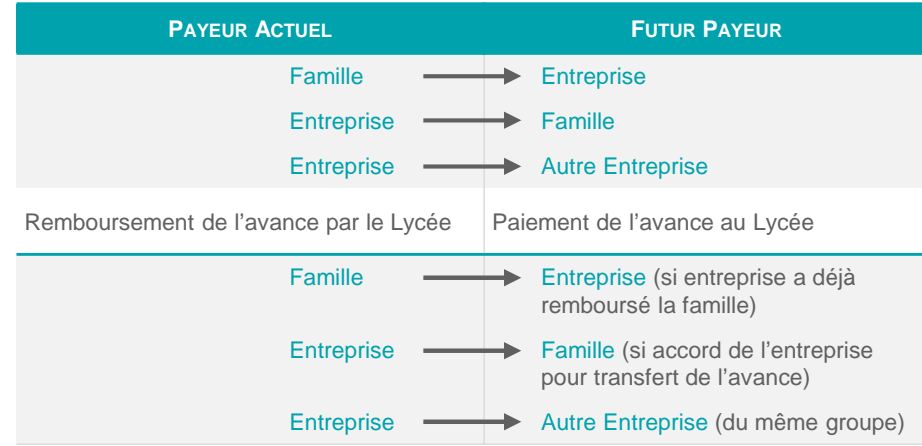
Si vous souhaitez effectuer un changement de payeur, il faut envoyer **au plus tôt** le formulaire changement de payeur disponible sur le site Internet précisant:

- La date effective du changement
- Le nom et prénom du(des) parent(s)
- Le nom et prénom de(s) élève(s) concernés
- Les frais couverts

Ce formulaire doit être transmis à l'équipe finance par email invoicing@lfs.edu.sg.

Impact changement de payeur sur l'avance des frais de scolarité

Dans tous les cas, un formulaire « changement de payeur » est à remplir par les deux payeurs (actuel et futur).



Transfert de l'avance d'un payeur à un autre